

CONDITIONS DE PARTICIPATION

En s'inscrivant à la procédure d'appel d'offre, le soumissionnaire confirme respecter les conditions de participation suivantes, sous peine d'exclusion :

- Posséder la carte professionnelle ou la posséder durant l'exécution des travaux ;
- Pouvoir démontrer l'intégrité sociale, fiscale et débitrice de son entreprise ;
- Etre au bénéfice d'une assurance responsabilité civile dont le montant de couverture s'élève à min. 10'000'000.- pour les marchés du gros-cœuvre et min. 5'000'000.- pour les autres marchés ;
- Réaliser un chiffre d'affaire annuel moyen au cours des trois dernières années supérieur à CHF 10'000'000.- ;
- Avoir minimum 80 collaborateurs équivalent plein temps ;
- Limiter la sous-traitance à 20% du montant des travaux ;

Sur demande du Maitre d'ouvrage, l'entrepreneur s'engage à fournir les justificatifs (attestations, extrait du registre des poursuites) dans un délai de 10 jours dès la demande.